

CODE DE VIE

I. Chacun a le droit de se sentir en sécurité à l'école.

II. Chacun a le droit au respect de sa personne.

III. Chacun a le droit d'évoluer dans un cadre de vie agréable et en bon état.

IV. Chacun a le droit de maintenir et de cultiver ce cadre de vie dans lequel doivent régner la sécurité et le respect.

V. L'accès à la formation est un droit et une chance. Donner le meilleur de soi-même dans son travail est de la responsabilité de chacun.

DROITS ET DEVOIRS

* = droits et devoirs qui s'entendent au minimum sur tout le périmètre scolaire, c'est-à-dire du domicile à l'école et vice-versa.

DROITS

TOUS LES MEMBRES de notre établissement ont le droit ... :

- | | |
|------------------------|--|
| *Attitude constructive | ... d'adopter une attitude constructive et positive à l'école et de pousser chacun dans cette direction. |
| *Respect | ... au respect de leur dignité, de leur personnalité et de leur intégrité morale. |
| *Communication | ...que l'on s'adresse à eux par des paroles constructives et non violentes. |
| *Intégrité physique | ...au respect de leur intégrité physique quelle que soit la situation. |
| *Différence | ...d'être différents, de penser et de croire autrement. |
| *Matériel | ... de s'attendre à ce que tous prennent soin du matériel scolaire et/ou personnel. Ils ont le droit de pouvoir l'entreposer momentanément à un endroit donné en sachant qu'ils le retrouveront plus tard, intégralement et en parfait état. |
| * Sécurité routière | de regagner leur domicile ou la gare en toute sécurité : en ce sens, les chauffeurs ne stationneront pas sur les trottoirs mais uniquement sur les places de parc officielles et ils respecteront les zones 30. |
| Ponctualité | ... à des leçons qui durent 45 minutes. |

- Pause ... à des pauses qui se déroulent dans le calme et la tranquillité.
- Ordre et propreté ... d'évoluer dans des locaux propres et bien tenus.

TOUS LES ELEVES de notre établissement ont le droit ... :

- *Liberté ... de fréquenter l'école avec la liberté d'y faire des choix et sans en subir la loi de leurs camarades.
- Droit d'expression ... de s'exprimer par l'intermédiaire du conseil scolaire.
- Information ... de quitter la leçon, en informant au préalable leur enseignant, pour consulter l'infirmière scolaire, la conseillère en orientation et la médiatrice pendant leurs permanences.
- Congé ... à un ou plusieurs congés pendant les 3 ans à l'école secondaire à condition que la demande soit formulée au minimum **10 jours** (resp. 1 mois) auparavant et qu'elle soit dûment motivée par les parents (voir fiche téléchargeable sur notre site www.jura.ch/educ/esnoirmont/ sous la rubrique école puis documents officiels)
- Soutien ... de demander conseil aux enseignants en cas de difficultés scolaires et d'obtenir une réponse.

DEVOIRS

TOUS LES MEMBRES de notre établissement ont le devoir ... :

- *Attitude constructive ... de maîtriser leur langage.
- *Respect ... de respecter leur vis-à-vis dans leur dignité, leur personnalité et leur intégrité morale.
... de respecter les consignes et le travail des patrouilleurs.
- *Communication ... de s'adresser la parole avec respect, en maîtrisant leur langage et leurs paroles
- Ponctualité ... de se rendre à l'heure aux leçons.
- Ordre et propreté ... de respecter l'environnement où la propreté est partout de rigueur. Les papiers et les débris sont déposés dans les poubelles de tri sélectif et non dans les bancs ou sur le sol. Les fiches plastifiées sur le pupitre de chaque salle (en fluo, chaises, fenêtre, stores, lumières, porte) sont également respectées. On ne mâche pas de chewing-gum dans les bâtiments.

TOUS LES ELEVES de notre établissement ont le devoir ... :

- Déprédations ... de respecter les locaux scolaires et le matériel confié.
- *Intégrité physique ... de communiquer leur désapprobation à leur camarade au lieu de l'exprimer par une agression physique.

*Différence	... de respecter le fait que leur camarade peut être différent physiquement, qu'il réagit différemment, qu'il réfléchit et qu'il pense autrement.
*Liberté	... de respecter la pensée qui dit que « la liberté de chaque élève s'arrête là où commence celle de l'autre ».
*Matériel personnel	... de n'utiliser le matériel d'un camarade qu'une fois que celui-ci l'en autorise. Ils sont alors tenus de le rendre en parfait état.
Pause	<p>... de rester en classe lors d'une pause séparant 2 heures suivies d'une même matière.</p> <p>La pause est un moment de transition entre deux leçons. Il est indispensable qu'elle se déroule dans le calme et sans bousculade. Les corridors sont un lieu de transit et non pas de stationnement. A la deuxième sonnerie, l'élève est assis à sa place avec son matériel préparé sur le banc.</p> <p>A la grande récréation de 10h00, l'espace s'étend du chemin vis-à-vis de la salle de SE à l'hémicycle, y compris la place de basket les jours définis. <u>MAIS IL EXCLUT LA RUE DES COLLEGES ET L'ESPACE RESERVE AUX CLASSES PRIMAIRES.</u> Les collations sont à déballer et à consommer à l'extérieur.</p>
Pantoufles	... de se déplacer tout le temps en pantoufles, même pendant les pauses.
Oublis	... de venir en cours avec tout le matériel scolaire nécessaire à la leçon. Celui ou celle qui a oublié des documents doit rattraper le retard pris pour la leçon suivante.
Carnet de devoirs	... de signer le carnet de devoirs par les parents pour le lundi qui suit la semaine concernée. Chaque élève l'a toujours avec lui. Il s'agit d'un document officiel sans inscription personnelle. Il doit être recouvert et rester en bon état. L'usage du stylo à billes noir ou bleu est imposé et non le crayon de papier ou autre écriture effaçable.
Oublis administratifs	... de respecter les délais pour la remise des circulaires, coupons, bulletins scolaires et cotisations.
*Consommation	... de ne pas consommer de tabac, d'alcool et d'autres drogues notamment dans tout le périmètre de l'école et dans toutes les activités scolaires.
Téléphones portables et Appareils multimédias	... d'éteindre leur téléphone portable et tout autre appareil multimédias durant tout le temps scolaire, y compris durant les pauses.
Devoirs scolaires	<p>... d'arriver à leurs leçons en ayant terminé leurs devoirs.</p> <p>Ils accomplissent les tâches que le maître de module leur confie dans le cadre de l'organisation de la classe.</p>
*Déplacements	... de regagner leur domicile par les transports publics (élèves externes) et non en pratiquant l'auto-stop. Véhicules agricoles interdits.

A vélo ou en vélomoteur, le port du casque est obligatoire.

Absences	... de faire remplir et signer la fiche d'absence (exemplaires disponibles dans les classes ou téléchargeables sur le site internet de notre école sous la rubrique école puis documents officiels) par leurs parents et la remettre au maître de module <u>le jour de son retour en classe</u> . Les parents avertissent la direction de toute absence (maladie ou raison imprévisible) par téléphone ou mail (coordonnées sur fiche d'absence) le matin même de l'absence, si possible entre 7h15 et 7h35. Au-delà de 10 jours, un certificat médical est demandé. Les stages sont organisés sur le temps des vacances en 9S et en 10S ; en 11S, suivant les cas, ils peuvent être accordés sur le temps scolaire, mais en général pas au-delà de Pâques et la demande est à annoncer au plus tôt (voir fiche absences)
Activités extrascolaires	... de suivre les consignes qui précèdent ainsi que celles données par les responsables de l'activité.
Education physique	<u>Tenue</u> : sportive avec T-Shirt ; <u>Piscine</u> : en cas d'incapacité à se baigner, et sur présentation obligatoire d'un mot des parents, libération du cours et travail équivalent à domicile sur un dossier. Sans excuse parentale fournie auparavant, présence obligatoire en cours et travail sur un dossier. Vêtements courts obligatoire. <u>Allergies</u> : sur présentation d'un certificat de l'allergologue, des aménagements seront faits en fonction de l'activité ; <u>Absences</u> : en cas de blessure l'élève apporte un certificat médical et assiste aux leçons EPS la 1 ^{ère} sem. Dès la 2 ^{ème} , il est dispensé de cours et fournira un dossier noté à faire à la maison. Sans certificat médical l'élève assiste aux cours et y effectue un dossier noté qui comptera dans la moyenne semestrielle.
Trottinettes,...	... de laisser leur trottinette, leur skate, leurs rollers ou autre à la maison, même pour se rendre à la leçon de gymnastique.
Boules de neige	... de respecter la zone " boules de neige " située sur la place de basket.
Déplacement au village	...de ne pas se déplacer au village durant le temps scolaire, heures blanches comprises, sauf autorisation spéciale.
Tenue vestimentaire	...d'être vêtus correctement. Tout signe ostensible ou ostentatoire (politique / religieux ou autre) sera banni.

Afin d'illustrer votre cahier d'accueil, nous avons choisi la thématique :

«L'école d'aujourd'hui, l'école d'autrefois »

